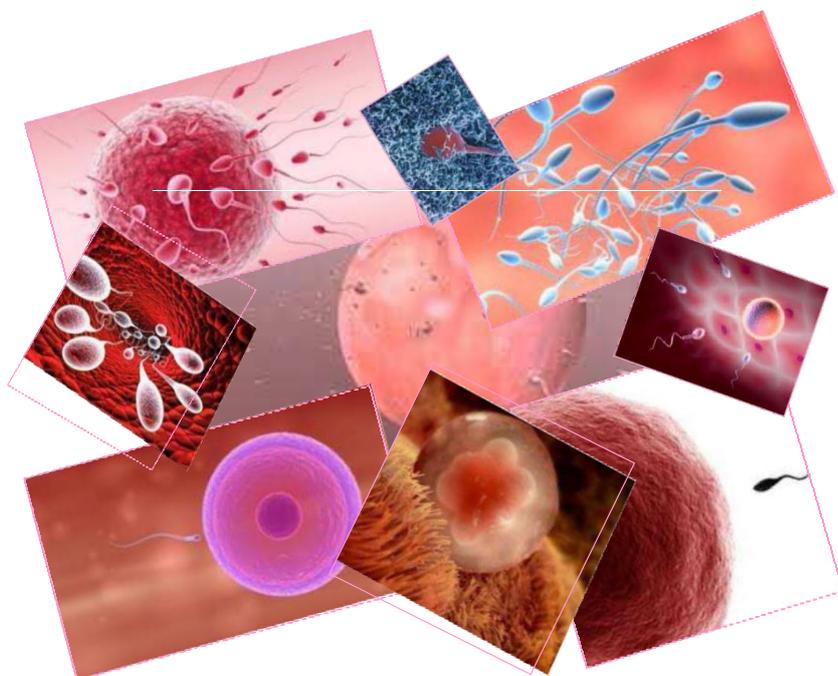


Livret d'Accueil AMP Femme



Renseignements utiles

Accueil Clinique du Tertre Rouge

02.43.78.58.58

Secrétariat gynécologues

02.43.78.59.80

Secrétariat Laboratoire AMP

02.43.78.59.61

Secrétariat anesthésie

02.43.61.45.99

Accès : ENTREE 3 du Pôle Santé Sud (rue de Guetteloup)

- **Consultation d'anesthésie** : Entrer dans la clinique par la porte 1 du Pôle Santé Sud (parking 1), puis se rendre au couloir de consultation n°2.
- **Ponction ovocytaire** : Ambu Court : Entrer dans la clinique par la porte 6 « AMBU COURT »
- **Centre AMP (IA, Transfert embryonnaire)** : Entrer dans la clinique par la porte 9, puis prendre à droite le couloir des consultations jusqu'à la porte 5.

Vous allez bénéficier d'une tentative d'A.M.P. (Aide Médicale à la Procréation) au sein du centre de la Clinique du Tertre Rouge.

Nous restons disponibles tout au long de votre tentative pour vous accompagner dans votre projet parental. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problèmes ou de doutes.

L'équipe spécialisée en Aide Médicale à la Procréation

✓ **Les biologistes**

- Docteur Hervé GROUSSIN (Responsable du centre d'AMP)
- Docteur Astrid FINET (Responsable AMP Vigilance)

Et leur équipe

- Catherine RABOUEL, technicienne
- Claudia TEILLET-HOUDU, technicienne
- Aurore MALASSIGNE, technicienne
- Coraline LAWSON, technicienne
- Pauline ROGÉY, technicienne
- Florent DUGUE, technicien
- Vanessa VERON, technicienne
- Emilie BUSSON, secrétaire
- Elodie TRONCHET, secrétaire

Tel : 02.43.78.59.61

Rdv : doctolib.fr/pma/le-mans

fiv@laborizon-maineanjou.fr

✓ **Les gynécologues responsables des ponctions et des transferts embryonnaires**

- Docteur Pierre-Humbert HAYOT (Coordinateur clinico-biologique)
- Docteur Laurence WITTRISCH

Tel : 02.43.78.59.80

- Docteur Placide MONGAZI

Tel : 02.43.78.06.32

- Docteur Sihem RAÏSSI

Tel : 02.43.16.75.70

✓ **Les urologues responsables des prélèvements chirurgicaux épидидymo testiculaires**

- Docteur Olivier BELAS
- Docteur Stéphane COLLA
- Docteur Nicolas GOBEAUX

Tel : 02.43.78.59.00

✓ **Les anesthésistes-réanimateurs**

- Docteur Lambert NIYONZIMA

Tel : 02.43.61.45.99

✓ **Les Pédiatres**

- Docteur Joselyne GAHIMBARE
- Docteur René-Christian NTWARI
- Dr Déo RUGEMINTWAZA (Suivi des enfants d'AMP)

Tel : 02.43.84.35.32

✓ **La Psychologue**

- Virginie LEMASSON

Tel : 02.43.78.58.52

✓ **Assistante sociale**

- Hélène FROGER-MARTINEAU

Tel : 02.43.78.58.66

1. Les Bilans d'exploration de l'infertilité

Peuvent être pratiqués sur indication de votre gynécologue :

➤ *Pour la femme*

- Etude du fonctionnement des ovaires par une échographie et une prise de sang au début des règles (J2, J3 ou J4).

L'Hormone Anti Mullérienne (AMH) permet d'évaluer le nombre d'ovules disponibles.

- Etude de l'utérus et des trompes par une hystérosalpingographie (radiographie).
- Une coelioscopie peut s'avérer nécessaire (intervention sous anesthésie générale permettant de voir directement à l'aide d'une caméra l'utérus et les trompes).
- Exploration de la cavité utérine par une hystéroscopie.
- **Sérologies HIV, Hépatite B (Ag HbS, Ac antiHbS et Ac antiHbC), Hépatite C, Syphilis de moins de 6 mois.**

D'autres examens peuvent être proposés après ce premier bilan.

C'est l'ensemble de ces explorations qui permettra à l'équipe médicale de choisir le traitement le plus adapté à votre cas.

2. L'entrée dans un Protocole d'IA ou FIV

2.1 Une fois en possession du **bilan d'exploration complet et récent, l'équipe médicale peut choisir le traitement le plus adapté à votre cas.**

2.2 Alors votre gynécologue va vous remettre :

- * un dossier guide
- * et un **dossier d'information de consentement d'IA ou de FIV que vous devez lire, remplir, signer et compléter (éléments ci-dessous) avant de prendre rendez-vous avec le biologiste.**

Lors de la consultation avec le biologiste, il est IMPERATIF d'apporter :

➤ **L'ensemble de vos examens photocopiés classés par date, du plus récent au plus ancien.**

- 1 Pochette concernant vos examens (bilan hormonal à J2, J3 ou J4 ; sérologies de moins de 6 mois).
- Et éventuellement, photocopies des tentatives précédentes réalisées dans un autre centre.

➤ **Une pochette contenant vos documents administratifs**

- Photocopies** recto verso de votre carte d'identité ou passeport ou carte de séjour.
- Photocopies** des attestations de la caisse primaire, et de votre carte de mutuelle.
- Photocopies** de votre accord de prise en charge à 100%.
- Un Justificatif de domicile**
- Une photo d'identité récente**
- Un extrait d'acte de naissance récent (avec ou sans filiation)
- Votre demande d'accord préalable complétée avec adresse et numéro de sécurité sociale.
Vous devez impérativement attendre la consultation avec le biologiste avant de l'adresser à votre caisse d'assurance maladie.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est très important de réaliser toutes les photocopies demandées, le rendez-vous sera reporté si le dossier est incomplet.

Puis, une fois la partie 2.2 complétée, vous pourrez prendre un rendez-vous 1 mois minimum après la remise du dossier guide avec les biologistes du laboratoire du Centre d'AMP sur le site Internet doctolib.fr/pma/le-mans (en cas de problème appeler au 02.43.78.59.61)

Les consultations sont à la **Clinique du Tertre Rouge : Entrée 3, Porte n°9, puis à droite dans le couloir des consultations jusqu'à la porte 5**.

**Ensuite votre dossier sera présenté et discuté au staff pluridisciplinaire du Centre. Votre gynécologue sera informé de la décision du staff qu'il vous communiquera lors d'une consultation postérieure au staff.
C'est à partir de ce moment que votre traitement pourra débuter.**

LE PARCOURS INSEMINATION ARTIFICIELLE (IA)

1. Le Traitement inducteur d'ovulation

C'est votre gynécologue qui va vous prescrire et vous expliquer le traitement inducteur d'ovulation qu'il a choisi pour vous.

Ainsi, il va vous remettre les ordonnances où seront indiqués :

- Le jour de la **première injection**
- Les **injections** à suivre
- Les **dates de surveillance** du traitement :
 - Prise de sang : de préférence dans un laboratoire Laborizon entre 7h30 et 8h30. Ainsi votre gynécologue disposera des résultats d'analyses au moment de l'échographie.
 - Echographie : l'après-midi. Si l'échographie a lieu le matin, le gynécologue vous rappellera l'après-midi avec les résultats d'analyses, afin d'adapter le traitement.
- La date probable du **déclenchement de l'ovulation** (le déclenchement est décidé quand la stimulation est satisfaisante).
Le jour du déclenchement, votre gynécologue vous indiquera le jour de **l'insémination**.
- Vous devrez réserver la date et l'heure de l'insémination auprès du laboratoire d'AMP par Internet : doctolib.fr/pma/le-mans et choisir Insémination artificielle.

2. Le jour de l'Insémination

Les Documents à Apporter le jour de l'Insémination

- Votre Carte d'identité
- Votre Carte vitale et mutuelle
- Ordonnance pour l'IA
- Le jour de l'insémination, venez directement au laboratoire d'AMP (Entrée 3, Porte 9 puis couloir des consultations à droite jusqu'à la porte 5)
- Le sperme est préparé par des techniques spécifiques permettant de sélectionner les spermatozoïdes les plus mobiles
- Puis on vous installera en salle d'insémination.

LE PARCOURS FIV

1. Le Traitement inducteur d'ovulation

C'est votre gynécologue qui va vous prescrire et vous expliquer le traitement inducteur d'ovulation qu'il a choisi pour vous.

Ainsi, il va vous remettre les ordonnances où seront indiqués les détails du traitement :

- Le début du **traitement préparatoire** à la stimulation.
- Le jour de la **première injection de stimulation ovarienne** sera en général précisé lors de la première échographie.
- Les **injections** à suivre.
- Les **dates de surveillances** du traitement :
 - Prise de sang : de préférence dans un laboratoire Laborizon entre 7h30 et 8h30. Ainsi votre gynécologue disposera des résultats d'analyses au moment de l'échographie.
 - Echographie l'après-midi, ou le matin à la suite de la prise de sang (dans ce cas, le gynécologue vous rappellera l'après-midi avec les résultats d'analyses, afin d'adapter le traitement).

↪ Profitez d'un Rendez-vous d'échographie pour réaliser vos formalités de **préadmission** : adressez-vous à l'hôtesse d'accueil du TERTRE ROUGE (*Porte 9, ouverture du lundi au vendredi de 08h00 à 18h30 et le samedi de 09h00 à 12h00*).

- Prendre **rendez-vous avec l'anesthésiste** au ☎ 02 43 61 45 99 dès votre 1^{ère} pique (consultation Porte 9 de la clinique puis à droite, couloir des consultations porte ④)
- Le **déclenchement de l'ovulation**, est décidé quand la stimulation est satisfaisante en général après 9 à 12 jours de stimulation.
- Le **recueil ovocytaire** (JO) est réalisé 36h à 40h après le déclenchement

↪ **L'horaire de la ponction** est déterminé en fonction de celui de l'injection déclenchant l'ovulation. Il vous est précisé par votre gynécologue qui vous remettra une fiche d'hospitalisation où tous les horaires seront précisés (secrétariat des gynécologues 02 43 78 59 80). **Cette fiche d'hospitalisation sera à présenter à l'accueil lors de votre hospitalisation.**

2. Avant la Ponction (préparation de l'hospitalisation)

La veille de votre hospitalisation

- **La veille** de votre hospitalisation pour la ponction, **appelez le service ambulatoire court au 02.43.78.39.39**, entre 13h et 18h du lundi au vendredi, afin de connaître votre lieu d'admission. Si la décision est prise en consultation le samedi pour une ponction le lundi, présentez-vous à l'accueil du Tertre Rouge (Porte 9) le lundi matin 1h avant votre ponction.
- Soyez à **jeun depuis minuit (repas, boisson, tabac, chewing-gum, sont interdits)**.

3. Le jour de la Ponction (J0)

Conditions à respecter : être à jeun.

[Les documents indispensables pour votre hospitalisation](#)

- La fiche d'hospitalisation avec le consentement signé,
 - Les résultats du bilan prescrit par l'anesthésiste,
 - Votre Carte de groupe sanguin
 - Votre Carte d'identité
 - Votre Carte vitale et mutuelle
- Présentez-vous au service Ambu Court (Entrée 3, porte 6) **1h avant l'heure de la ponction** communiquée par votre médecin (heure précisée sur la fiche d'hospitalisation).
- Vous serez revue par le biologiste du laboratoire d'AMP afin de vous annoncer le nombre d'ovocytes recueillis et par le gynécologue avant votre sortie pour vous indiquer les dernières consignes.

4. Le Lendemain de la Ponction (J1)

- Le biologiste vous appellera pour vous donner le résultat de la fécondation.
- Il fixera avec vous le jour et l'heure du transfert de vos embryons.

5. Le jour du Transfert Embryonnaire (J2 À J5)

[Les documents à apporter le jour du transfert](#)

- Votre carte d'identité
- Votre carte vitale et mutuelle

[Les étapes du jour du transfert embryonnaire](#)

- Vous devez veiller à boire et éviter d'uriner avant le transfert qui se fait avec une vessie semi pleine sous contrôle échographique.
- Présentez-vous à l'accueil de la clinique (Entrée 3, Porte n°9), 15 minutes avant l'heure du transfert pour effectuer les formalités administratives.
- Puis présentez-vous au laboratoire d'AMP porte 5 où vous serez installée en salle de transfert.

Respectez les dates et les horaires donnés car tout décalage compromet les résultats de la tentative.

Clinique du Tertre Rouge – Pôle Santé Sud

ENTREE 3, Porte 9

Centre d'AMP

62 rue de Guetteloup
72058 LE MANS CEDEX 02

☎ 02 43 78 58 58

Info parking

Pensez à demander la Carte à décompte

10h de stationnement 5€

20h de stationnement 10€

30h de stationnement 15€

Accès

- **Tramway** : Ligne Antarès – Arrêt Guetteloup – Pôle santé Sud
- **Bus** : Ligne 29 – Arrêt Guetteloup
- **Voie routière** : Du centre-ville, par l'avenue Georges Durand – Direction Tours
- **Par la déviation Sud Est** : Sortie Tours – Pôle Santé Sud

— Locaux Consultations anesthésistes

— Locaux AMP

